

1
(N° 126.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT *fait par* M. HENOT, *au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Joachim Schultz, capitaine de navire, à Anvers.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a reçu le jour à Stralsund (Prusse), le 19 mars 1805 : il habite la Belgique depuis la fin de 1834, et il navigue du port d'Anvers à dater de cette dernière époque.

Le sieur Schultz débuta dans la carrière maritime en qualité de mousse, et fut successivement matelot, charpentier et capitaine en second ; en cette dernière qualité, il a fait cinq différents voyages en destination de Constantinople, Batavia, la Havane, St-Ubes et New-York.

La conduite du pétitionnaire a toujours été à l'abri de reproches ; il a épousé une femme belge le 24 mars 1841, et les autorités consultées appuient sa demande.

La commission observe que la qualité dont le sieur Schultz est revêtu, l'exempte du droit dû sur les actes de naturalisation, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années à partir de la promulgation de la loi du 21 juillet 1844, dont l'art. 8 accorde cette exemption.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
